

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

Monsieur Ali Sellami délégué de Sers gouvernorat du Kef est muté en ses mêmes fonctions à la délégation de Metouia gouvernorat de Gabès à compter du 4 novembre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

Monsieur Hafedh Khelifi délégué de Gabès sud gouvernorat de Gabès est muté en ses mêmes fonctions à la délégation de Sidi Aïch gouvernorat de Gafsa à compter du 26 novembre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

La démission de Monsieur Nour Eddine Infis chargé des fonctions de délégué à la délégation de Sidi Boubaker gouvernorat de Gafsa est acceptée à compter du 26 octobre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

La démission de Monsieur Fethi Mannaï chargé des fonctions de délégué à la délégation de Boumhal Bassatine gouvernorat de Ben Arous est acceptée à compter du 26 octobre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

La démission de Monsieur Riadh Baziouch chargé des fonctions de délégué à la délégation de Chebba gouvernorat de Mahdia est acceptée à compter du 21 novembre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ahmed Hamdi chargé des fonctions de premier délégué au gouvernorat de Kasserine à compter du 23 novembre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Sami Nsib chargé des fonctions de délégué à la délégation de Nefta gouvernorat de Tozeur à compter du 28 novembre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Fayrouz Zaïdi chargé des fonctions de délégué à la délégation de Kasserine Sud gouvernorat de Kasserine à compter du 23 novembre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ahmed Mejri chargé des fonctions de délégué à la délégation de Gabès ville gouvernorat de Gabès à compter du 27 septembre 2024.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 décembre 2024.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Elyes Ouni chargé des fonctions de délégué à la délégation de Kairouan Sud gouvernorat de Kairouan à compter du 5 novembre 2024.

MINISTERE DE LA SANTE

Arrêté du ministre de la santé du 16 décembre 2024, fixant la liste des substituts du lait maternel.

Le ministre de la santé,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-24 du 4 mars 1983, relative au contrôle de la qualité, à la commercialisation et à l'information sur l'utilisation des substituts du lait maternel et produits apparentés, notamment son article 4,

Vu le décret n° 84-1314 du 3 novembre 1984, fixant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement de la commission nationale pour la promotion de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant,

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-465 du 25 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'avis de la commission nationale pour la promotion de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant émis lors de sa réunion du 11 juin 2024,

Arrête:

Article premier - La liste des substituts du lait maternel est fixée à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2 - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 16 septembre 2024, susvisé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2024.

Le ministre de la santé

Mustapha Ferjani

Vu

Le Chef du Gouvernement

Kamel Maddouri